

L'an deux mille seize, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Maire

Etaient présents : Nathalie AUFRERE, Bruno BABEL, Christophe CASADEVALL, Stéphane CHARUEL, Gilles CLAUDEL, Sébastien, CORNUAUX, Magali DANIELCZYK, Claude GOSSOT, Saïd HECHT, Mathieu SCHOLLER, Lydia SMITH.

*Pascal DIDELOT a donné procuration à Nathalie AUFRERE, Edith HUMBLOT a donné procuration à Claude GOSSOT.
Secrétaire de séance Nathalie AUFRERE*

1 - CONTRAT DE VERIFICATION DES MECANISMES DE CLOCHES ET VERIFICATION DES PARATONNERRES

Délibération n°6 - 2016

Le contrat de vérification des mécanismes de cloches et de paratonnerre est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Après consultation, la société Chrétien reconduit les mêmes tarifs pour un contrat de 3 ans (2016-2018) à savoir :

- 132 €HT annuel pour les vérifications des mécanismes de cloches,
- 46 €HT annuel pour la vérification du paratonnerre.

Le maire propose de reconduire ce contrat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'offre présentée par la société Chrétien telle que détaillée ci-dessous,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

2- GROUPEMENT DE COMMANDES : VERIFICATION PERIODIQUE DES ERP

Délibération n°7- 2016

La communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois reconduit, pour une période triennale (2016 – 2018), le groupement de commandes pour la vérification périodique des ERP, le contrat de vérification étant arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Le maire propose de reconduire l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la vérification périodique des ERP,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y afférents,
- **ACCEPTÉ** le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive,
- **DESIGNE** Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et Monsieur Claude Gossot, suppléant, membres de la commission d'appel d'offres de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

3- GROUPEMENT DE COMMANDES : VERIFICATION PERIODIQUE DES AIRES DE JEUX

Délibération n°8- 2016

La communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois reconduit pour une période triennale (2016 – 2018), le groupement de commandes pour la vérification périodique des aires de jeux. Le maire propose que la commune adhère à ce groupement de commandes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la vérification périodique des aires de jeux,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais y afférents,
- **ACCEPTÉ** le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive,

- **DESIGNE** Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH pour siéger lors de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et Monsieur Claude Gossot, suppléant, membres de la commission d'appel d'offres de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

4 - PAIEMENT D'UNE DEPENSE D'INVESTISSEMENT / AMORTISSEMENT

Délibération n°9- 2016

Le maire propose au conseil municipal de régler une facture d'investissement d'un montant de 308,06 €, correspondant au versement d'une subvention du dispositif Aides Habitat, avant le vote du Budget Principal 2016.

Il invite les conseillers à l'autoriser à :

- procéder au versement de cette subvention,
- l'amortir sur la seule année 2016,
- inscrire au BP 2016 les crédits suffisants.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le règlement de la dépense d'investissement d'un montant de 308,06 € correspondant au versement d'une subvention du dispositif habitat,
- **DECIDE** d'amortir sur le BP 2016 cette subvention d'investissement sur une année,
- **S'ENGAGE** à inscrire au BP 2016 les crédits correspondants.

5 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Délibération n°10- 2016

Le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de compléter la délibération du conseil municipal du 11 juin 2013 relative au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée adopté par le Conseil départemental.

Il rappelle que par délibération en date du 11 juin 2013 le Conseil Municipal :

- avait émis un avis simple favorable sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de Meurthe-et-Moselle,
- avait émis un avis conforme favorable, concernant l'inscription des chemins ruraux de notre commune qui se trouvaient sur le tracé de sentiers du PDIPR,
- s'engageait à :
 - o conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;
 - o à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par les clôtures ;
 - o à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus ;
 - o à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle ;
 - o à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
 - o à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
 - o à informer le Conseil Général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
 - o à entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Il informe que deux tronçons du sentier de randonnée traversant notre commune n'ont pas été intégrés dans la délibération du 11 juin 2013 et de la nécessité d'y remédier.

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant le tracé des itinéraires existants sur le territoire de la commune et proposés au projet de plan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET** un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de Meurthe-et-Moselle,
- **EMET** un avis conforme favorable, concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :

| Tronçon | Statut | Dénomination locale | Section |
|---------|--------------|---------------------|---------|
| o 12374 | CHEMIN RURAL | DIT DU GRIPPOT | ZD |

o 1367 CHEMIN RURAL DIT DES GRESILLES ZE

- **S'ENGAGE** en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- o à conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- o à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par les clôtures ;
- o à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus ;
- o à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- o à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- o à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- o à informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- o à entretenir ou faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

6- TRAVAUX FORESTIERS 2016. COUPES 9, 31, 36, 18 et 19

Délibération n°11- 2016

Le maire présente au Conseil municipal une proposition de travaux forestiers formulée par l'ONF pour opérer :

- un dégagement manuel des régénérations naturelles et un entretien des cloisonnements dans les coupes 18 et 19,
- un entretien de cloisonnement dans la coupe 9,
- une ouverture de cloisonnement dans les coupes 31E et 36J.

Le montant des travaux estimatifs s'élève à 15 070 € HT. La commission bois a émis un avis favorable sur cette proposition de travaux, ces travaux étant jugés indispensables pour le bon développement de notre forêt et le respect des objectifs qui ont été fixés dans le dossier reconstitution après tempête.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la proposition de travaux forestiers 2016 dont le montant estimatif s'élève à 15 070 € HT,
- AUTORISE le maire à signer tout document découlant de cette décision.

7-PROGRAMME DE COUPES 2016 : COUPES 29 et 25 (partie)

Délibération n°12 - 2016

Le Maire présente au Conseil municipal la proposition du programme de coupes 2016 formulée par l'ONF et approuvée par la commission bois. Cette proposition découle du plan d'aménagement forestier 2009-2023, adopté par le Conseil municipal du 30 janvier 2009, et se détaille de la manière suivante :

- Exploitation des parcelles 29 et 25 (partie),
- Propositions de vente :
 - parcelle 25 (partie) : bois d'œuvre vendu façonné en bord de route et bois de chauffage délivré pour cessionnaires,
 - parcelle 29 : vente en bloc sur pied bois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le programme de coupes 2016 suivant : exploitation des parcelles 29 et 25 (partie),
- ACCEPTE les propositions de vente suivantes :
 - parcelle 25 (partie) : bois d'œuvre vendu façonné en bord de route et bois de chauffage délivré pour cessionnaires,
 - parcelle 29 : vente en bloc sur pied.
- AUTORISE le maire à signer tout document découlant de cette décision.

8 - CHASSE

Délibération n°13 - 2016

Le Maire rappelle que Monsieur Henri Bouché, attributaire du lot de chasse de la forêt communale, a résilié le bail à compter du 30 juin 2016. Il convient donc de rechercher un nouvel attributaire.

Le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de délibérer dans un premier temps sur les conditions et les formes de location du droit de chasse avant d'engager quoi que ce soit. Il indique que cette location peut se faire à l'amiable ou par adjudication. Le recours à la procédure d'adjudication publique est facultatif depuis 1982.

Le Maire propose de désigner le futur attributaire selon la procédure à l'amiable et invite le conseil municipal à délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition formulée par le Maire,
- **DECIDE** de désigner le futur attributaire selon la procédure à l'amiable.

9 - PREPARATION BUDGETAIRE

Le maire informe du projet de résultat de l'année 2015. Il indique que les comptes 2015 ne sont pas encore complètement arrêtés.

RESULTAT PROVISOIRE 2015 :

| | 2014 | | | | PROVISOIRE 2015 | | | |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Dépenses | | Recettes | | Dépenses | | Recettes | |
| | BP 2014 | CA 2014 | BP 2014 | CA 2014 | BP 2015 | CA 2015 | BP 2015 | CA 2015 |
| Section de fonctionnement | 278 029 € | 245 745 € | 310 949 € | 326 261 € | 302 397 € | 261 987 € | 315 113 € | 343 551 € |
| Section d'investissement | 141 402 € | 89 342 € | 141 402 € | 64 936 € | 246 744 € | 76 692 € | 247 071 € | 117 287 € |
| Total | 419 431 € | 335 087 € | 452 351 € | 391 197 € | 549 141 € | 338 679 € | 562 184 € | 460 838 € |

Solde d'exécution 2015 :

| | 2014 | 2015 |
|---------------------------------|-----------------|------------------|
| Solde section de fonctionnement | 80 516 € | 81 564 € |
| Solde section d'investissement | -24 406 € | 40 595 € |
| Solde total | 56 109 € | 122 159 € |

Résultat cumulé années antérieures au 31-12-2014 :

| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Recettes | Dépenses |
|---------------------------|-----------|----------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 391 934 € | 0 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 2 100 € | 0 € |

Affectation provisoire de résultat au 31-12-2015 avec report des années antérieures pour BP 2016 :

| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Recettes |
|---------------------------|-----------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 473 498 € |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 42 696 € |

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Baisse de recettes de fonctionnement à envisager en 2016 :

FPIC : - 8 000 € ? (Si on le perd, maintien de 90% l'année 1)

DGF : - 3 000 €

Recettes de fonctionnement à venir en plus :

+ 1 % sur les bases : soit en appliquant les taux 2015, cela génère une augmentation de 576 €.

Un emprunt qui s'est terminé en 2015 : 4 094 €.

Une annuité d'emprunt qui se termine en 2016 : 1 254,25 €.

A partir de 2016 : un seul emprunt à rembourser : 7 384 € annuel jusqu'en 2027 (programme de travaux connexes à l'aménagement foncier).

Observations

Attributions de compensation de la CC va baisser suite au transfert de compétence PLUI (mais idem car si pas de transfert de compétence, il aurait fallu inscrire cette dépense sur notre BP 2016 et le coût aurait été beaucoup plus élevé).

Fiscalité communale : on a voté une augmentation de 1% l'année passée

Enjeux

Poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,

Prioriser nos investissements en 2016 ?

Débat sur financement des travaux : dans quelle proportion recourir à l'emprunt, à notre épargne ?

Projets d'investissement 2016 :

Commission cadre de vie : achats bancs et tables, aménagement de Blénod les Toul, totems verriers, signalétique

Commission VRD : 2016 : avenue de la garenne et début de la rue des cristalleries, réfection des trottoirs du lotissement des grésines et recherche de financements en 2016 pour aménagement de rues (rue de la poste, basse et du Jules). 2017 : engagement d'une première tranche de travaux du projet aménagement de rues.

Commission patrimoine communal : 56 bis rue des cristalleries, + ADAP Maison pour tous et halle, Travaux logements,

Commission bois : travaux dans les coupes qui ont fait l'objet d'un dossier de reconstitution après tempête (subv europe)

Débat sur la fiscalité

| | BASES | | | | TMN* | TAUX | | | | |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|------------|-----------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 (+1%) | 2016 (2%) |
| Taxe d'habitation | 330 969 | 330 777 | 353 817 | 357 355 | 11,80% | 8,29% | 8,29% | 8,37% | 8,45% | 8,54% |
| Taxe foncière | 315 331 | 326 568 | 334 151 | 337 493 | 15,62% | 7,51% | 7,51% | 7,59% | 7,67% | 7,74% |
| Taxe foncier non bâti | 13 873 | 13 996 | 14 116 | 14 257 | 45,16% | 18,48% | 18,48% | 18,66% | 18,85% | 19,03% |

*Taux moyen national de la strate démographique à laquelle notre commune appartient

| | PRODUITS | | | | | |
|-----------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 (Tx 2015) | 2016 (1%) | 2016 (2%) |
| Taxe d'habitation | 27 437 € | 27 421 € | 29 614 € | 29 911 € | 30 210 € | 30 509 € |
| Taxe foncière | 23 681 € | 24 525 € | 25 362 € | 25 616 € | 25 872 € | 26 128 € |
| Taxe foncier non bâti | 2 564 € | 2 586 € | 2 634 € | 2 660 € | 2 687 € | 2 714 € |
| Total | 53 682 € | 54 533 € | 57 611 € | 58 187 € | 58 769 € | 59 350 € |
| | <i>Evolution 2015-2016</i> | | | 576 € | 1 158 € | 1 740 € |

Afin d'éviter une progression trop forte de la fiscalité dans les années à venir, au regard des nombreux investissements nécessaires sur notre réseau d'eau et notre voirie, qu'il conviendra de conduire dans les années à venir, un vote de tendance largement favorable à une augmentation de 1% des taux de fiscalité en 2016 s'est dégagé.

6 - Questions diverses

Point d'info sur le repas des anciens de 28 février et sur la fermeture du P'tit Commerce

Le Maire

Nathalie HAMEAU-KINDER

